

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS AU SEIN DE LA
RÉSIDENCE POUR JEUNES TRAVAILLEURS MOUZAÏA**

Délibération n°CA-20231219-4.3 du mardi 19 décembre 2023

- VU** Le Code de l'Éducation, notamment ses articles L822-1 à L822-5 et R822-2 ;
- VU** la convention APL n°75 D21 18 11 S5375 en date du 6 novembre 2018 conclue entre l'Etat, la RIVP et le Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU** l'arrêté rectoral du 16 octobre 2023 relatif à la modification de composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 19 décembre 2023 est annexée à la présente délibération.

Article 1

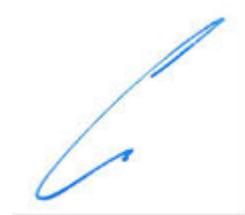
Conformément au projet social annexé à la convention APL n°75 D21 18 11 S5375, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne les membres titulaires de la commission d'attribution des logements du secteur social conventionné du Crous de Paris suivants :

- Le (la) directeur(trice) d'Unité de Gestion auquel est rattachée ladite résidence
- Le (la) directeur(trice) de la Vie Etudiante
- Un(e) assistant(e) social(e) du Crous de Paris
- Le (la) responsable du Service Logement et International

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 19 décembre 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'C' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20231219-4.3

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 19 décembre 2023 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	14
Nombre de procurations	08
Total des voix	22

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	02
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	20